

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf, le lundi 06 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 juin 2009, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOUD, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, P. GENEAU, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

Absent excusé : C. GOUIN

Secrétaire de séance : Mariannick LAURAINÉ

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE FRANCE TÉLÉCOM

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 02 mars 1999 acceptant le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les installations de France TELECOM, selon le décret du 30 mai 1997 (Art. 2052).

Un arrêt du Conseil d'Etat du 21 mars 2003 a annulé partiellement ce décret, et le décret du 29 décembre 2005 a fixé les nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2006, à savoir :

- 20 €/m² pour l'emprise au sol (cabine)
- 30 €/km par artère souterraine
- 40 €/km par artère aérienne.

Lors des titres émis en 2006, 2007 et 2008, nous avons appliqué les montants de l'ancien décret. Il convient donc d'effectuer un rappel pour ces 3 années, sachant que le coefficient de revalorisation retenu est de :

- + 5,64 % pour 2007,
- + 4,20 % pour 2008 (par rapport à l'année précédente),
- + 7,51 % pour 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces montants.

SYNDICAT DE LA VOIRIE : CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE

Les statuts du Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des communes de la Charente Maritime prévoient, dans l'article 1^{er}, l'organisation de tous services devant conduire à de meilleures conditions de création et d'entretien de la voirie routière.

A ce titre, afin de maintenir le conseil technique et l'assistance dont bénéficiaient les communes par les services de l'Etat, le Syndicat de la Voirie propose une assistance générale dans le domaine de la voirie (qui s'applique sur les voies communales par référence au tableau de classement

existant, ou les chemins ruraux, suivant la liste fournie par la collectivité) portant les missions suivantes :

- Assistance à la gestion patrimoniale,
- Assistance à l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien,
- Assistance à l'emprunt subventionné.

Pour notre commune, le montant de la participation est fixé annuellement à 0,30 € par habitant, soit, pour 152 habitants, un montant de 45,60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

19 JUILLET (COMMÉMORATION DU 14 JUILLET)

11 h 15 : Rassemblement place de l'église. Défilé avec la fanfare de ST FORT SUR GIRONDE.

11 h 30 : Monument aux morts : discours et dépôt de gerbe

12 h 00 : Apéritif offert par la municipalité

13 h 00 : Repas

23 JUILLET : CINÉSITES

20 h 00 : Apéritif offert par la municipalité. Pique-nique sorti du panier

22 h 30 : Film "Exils". 150 chaises seront prêtées par la Ville de Pons.

TRAVAUX EN COURS

ARCHIVES : Rayonnages commandés

Peinture faite

Moquette posée après le 14 juillet

PRÉAU : En attente

MUR : Après le 23 juillet

RÉFECTION DE LA VOIRIE APRÈS L'ASSAINISSEMENT : avenue de Pons, après le 14 juillet

CADASTRE : Remaniement toujours en cours.

LOTISSEMENT

Un plan de la parcelle a été communiqué à Monsieur PASCAN, Géomètre expert, pour qu'il nous fasse une proposition.

BLASON

Monsieur le Maire rappelle au conseil que diverses propositions de blason avaient été soumises à la Commission nationale d'héraldique. Ces propositions s'inspiraient des armoiries de la famille de Turenne, sires de Pons, dont le blason (d'argent à la fasce bandée d'or et de gueules) orne le fronton de notre église.

Dans sa séance du 12 juin 2009, la Commission nationale d'héraldique, sous la présidence de Madame Martine de Boisdeffre, Directrice des Archives de France, a précisé que les propositions

*"se conforment rigoureusement aux règles de l'héraldique [...] puisqu'elles s'inspirent toutes des armes de la famille de Turenne. La simplicité constituant la meilleure garantie d'orthodoxie et d'esthétique, nous vous conseillons la formule suivante, dont l'originalité des émaux (différents de ceux du blason des seigneurs ci-dessus évoqués) préviendra toute contestation de la part d'une lignée subsistante ou d'une autre collectivité ; elle mettra également l'accent sur vos préoccupations écologiques : **de sinople à la fasce bandée d'or et de gueules.**"*

La devise proposée "Fuga nulla pro nostra salute", Point de fuite pour notre salut, est un clin d'oeil à l'expression "le salut dans la fuite". Ici, le mot salut correspond à une sorte de fourche à 5 branches aplaties et à pointes triangulaires qui servait à la pêche aux anguilles dans la Seugne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de suivre les conseils de la Commission nationale d'héraldique et adopte blason et devise, dont copie en annexe, pour la commune de Saint Seurin de Palenne.

QUESTIONS DIVERSES

- Concours des villages fleuris : visite de la commission le 09 juillet
- Fermeture du secrétariat le 13 juillet
- Congés du 20/08 au 03/09 inclus
- Fauchage des bas côtés de Port Barreau
- Goudronnage du chemin de Port Barreau
- Rappeler aux habitants de StSeurin : l'interdiction de faire du feu
la vitesse est limitée en agglomération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 10.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

~~C. GOUIN~~

B. GUILLET

M. LAURAINÉ

S. LAVILLE